

REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE - 2015/2016

Pièces justificatives

→ **Un chèque** pour le règlement des droits d'inscription et de la sécurité sociale étudiante à l'ordre de « L'Agent Comptable du CUFR Champollion » ou **paiement par carte bleue** (sur le site d'Albi uniquement).
Important : pas de paiement en numéraire.

→ Copie de l'**attestation d'affiliation à la sécurité sociale** étudiant, organisme LMDE ou VITTAVI
Ou : le justificatif de la personne qui couvre l'étudiant
Ou : l'attestation de sécurité sociale « Salarié » et le contrat de travail du 01/10/2015 au 30/09/2016 (si 60h mensuelles ou 120h trimestrielles de travail) et vos 3 derniers bulletins de salaire

→ Copie obligatoire de l'**Attestation d'assurance responsabilité civile** comprise dans votre assurance habitation ou celle de vos parents précisant votre nom et prénom et couvrant l'année universitaire du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 ou en cours de validité

→ Pour les boursiers de l'enseignement supérieur : l'intégralité de **votre avis conditionnel de bourse** 2015/2016 (original + copie) OU copie de la **demande de DSE** OU **tout autre document prouvant que la demande a bien été effectuée.**

→ Vous avez obtenu d'autres diplômes, joindre obligatoirement la photocopie de tous vos diplômes ou de vos relevés de notes pour vérification des données auprès du CROUS.

→ Pour les étudiants de STAPS et LP SSMH : **un certificat médical** de moins de 3 mois autorisant la pratique d'activités sportives et **le diplôme du PSC1 (STAPS)**

→ Pour les étudiants en enjambement sur 2 années : copie du **Contrat d'Etude Personnalisé (CEP)** ou autorisation provisoire d'inscription sur double niveau à récupérer auprès de votre scolarité pédagogique.

Eventuellement, si vous êtes :

→ Sportif de haut niveau : attestation du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour 2015/2016

→ Etudiant(e) handicapé(e) : votre carte d'invalidité

→ Déjà inscrit(e) en parallèle dans un autre établissement : certificat d'inscription et justificatif du paiement éventuel de la sécurité sociale étudiante

→ En possession d'une Validation d'Acquis: joindre la copie de la décision d'admission

→ Etudiant(e) étranger(e) bénéficiant d'un visa étudiant : remettre la « fiche navette » délivrée par le service des Relations Internationales du CUFR Champollion

→ Boursier(e) du Gouvernement Français : copie de l'attestation de bourse 2015/2016

→ Réfugié(e) politique ou apatride: carte OFPRA et non le récépissé de demande

→ Pupille de la Nation : joindre l'original de l'attestation de la D.D.A.S.S datant de moins de 3 mois